

## Fédération Française de la Randonnée Pédestre

23, rue Raspail

94200 IVRY-SUR-SEINE

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'assemblée générale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la Fédération Française de la Randonnée Pédestre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note 2.1 de l'annexe des comptes sur les événements principaux de l'exercice, la fédération a acquis son nouveau siège social. Sur la base des informations fournies, nous avons notamment apprécié la pertinence de la décomposition de l'immobilisation retenue par la fédération et l'information fournie dans la note 2.2 de l'annexe à ce sujet,
- Nos travaux ont consisté à contrôler l'application des méthodes comptables exposées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, notamment celles qui concernent les licences et les fonds dédiés,
- Nous nous sommes également assurés, sur la base des informations mises à notre disposition, du suivi de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles inscrites dans les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

## FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PEDESTRE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2024*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

**FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2024*

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Paris, le 14 mars 2025*

Le commissaire aux comptes

**F.-M. RICHARD & Associés**

*Julie GALOPHE*

*Stéphane PRACHE*

## Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	59 691	53 692	5 999	21 416
	Autres immobilisations incorporelles (1)	4 302 957	3 643 022	659 935	532 328
	Immobilisations incorporelles en cours	28 928		28 928	65 375
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	6 026 912	27 663	5 999 249	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	527 985	154 125	373 859	169 412
	Immobilisations corporelles en cours	14 400		14 400	81 287
	Avances et acomptes	37 277		37 277	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	16 296	8 297	7 999		
Autres immobilisations financières	90 061		90 061	90 061	
	TOTAL ( I )	11 104 506	3 886 800	7 217 707	959 879
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	90 688		90 688	61 474
	En-cours de production de services	20 651		20 651	15 232
	Produits intermédiaires et finis	576 529	150 174	426 355	416 927
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	12 173		12 173	36 877
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	673 374		673 374	543 005
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	379 775	866	378 909	98 790	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 238 943		4 238 943	6 258 015	
DISPONIBILITES	397 727		397 727	476 216	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 835 182		2 835 182	2 634 814
	TOTAL ( II )	9 225 042	151 040	9 074 002	10 541 349
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	TOTAL ACTIF ( I à V )	20 329 548	4 037 840	16 291 709	11 501 228
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			98 060	90 061
	(3) dont à plus d'un an				

## Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	11 818	11 818
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 719 510	1 719 510
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	806 499	1 398 607	
Excédent ou déficit de l'exercice	(567 948)	(592 108)	
	Total des fonds propres (situation nette)	1 969 879	2 537 827
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	1 080 000	115 000
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	1 080 000	115 000
	Total des fonds propres	3 049 879	2 652 827
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	253 299	188 607
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	96 970	161 933
	Total des fonds reportés et dédiés	350 269	350 540
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	471 565	448 132
	Total des provisions	471 565	448 132
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 939 264	411
	Emprunts et dettes financières divers	2 805	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 845	22 975
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 654 376	1 215 302
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 168 938	1 083 315
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 544 549	987 592	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	5 086 220	4 740 134	
	Total des dettes	12 419 996	8 049 729
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	16 291 709	11 501 228
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(567 948,07)	(592 107,63)
	(1) Dont à moins d'un an	12 393 346	8 026 754
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 320	411

Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 695 441	6 635 643
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 614 082	2 631 234
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 586 357	1 456 334
	dont parrainages	537 870	508 911
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	877 103	887 097
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		30 785
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	6 202	8 309
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	34 324	59 079
	Utilisations des fonds dédiés	173 543	260 591
Autres produits	211 027	246 296	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>12 198 079</b>	<b>12 215 369</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	216 344	308 974
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	7 115 653	7 426 906
	Aides financières	163 823	159 688
	Impôts, taxes et versements assimilés	352 650	311 937
	Salaires et traitements	2 730 326	2 700 798
	Charges sociales	1 109 409	1 084 238
	Dotations aux amortissements et dépréciations	439 844	363 673
	Dotations aux provisions	23 433	
	Reports en fonds dédiés	173 272	181 368
	Autres charges	498 669	435 209
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>12 823 421</b>	<b>12 972 792</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(625 342)</b>	<b>(757 423)</b>

Compte de Résultat <sup>2/2</sup>

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(625 342)	(757 423)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	121 131	150 902
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	121 131	150 902
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	70 464	56
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	70 464	56
RESULTAT FINANCIER		50 666	150 846
RESULTAT COURANT avant impôts		(574 676)	(606 578)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	897	646
	Sur opérations en capital	35 000	30 031
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		3 977
	Total des produits exceptionnels	35 897	34 653
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	2 943	718
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	2 943	718
RESULTAT EXCEPTIONNEL		32 954	33 935
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		26 226	19 465
TOTAL DES PRODUITS		12 355 106	12 400 924
TOTAL DES CHARGES		12 923 054	12 993 032
EXCEDENT ou DEFICIT		(567 948)	(592 108)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		812 756	605 943
TOTAL		812 756	605 943
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		812 756	605 943
TOTAL		812 756	605 943

**Fédération Française de la Randonnée Pédestre**  
**Annexe aux comptes - Exercice 2024**

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1. OBJET SOCIAL ET MOYENS D’ACTION .....</b>	<b>3</b>
1.1. Objet social.....	3
1.2. Moyens d’action.....	3
<b>2. FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. Evénements principaux de l’exercice.....	4
2.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	5
Méthode générale.....	5
Principales méthodes utilisées.....	5
a. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	5
b. Immobilisations en cours.....	1
c. Stocks de topos-guides.....	1
d. Stocks (autres que les topos-guides) .....	2
e. Créances et dettes .....	2
f. Provisions pour risques et charges .....	2
g. Fonds dédiés .....	3
h. Comptabilisation des licences.....	3
<b>3. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF .....</b>	<b>4</b>
3.1. Actif immobilisé .....	4
Immobilisations brutes.....	4
Amortissements et dépréciations d’actif .....	5
Détail des immobilisations et amortissements.....	5
3.2. Actif circulant .....	6
Etat des stocks.....	6
Etat des créances .....	6
Dépréciations actif circulant .....	6
3.3. Compte de régularisation .....	7
Charges constatées d’avance .....	7
3.4. Trésorerie .....	7
Valeurs Mobilières de Placement .....	7
Disponibilités.....	7
<b>4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF .....</b>	<b>8</b>

4.1.	Fonds associatifs et réserves .....	8
4.2.	Provisions pour risques et charges .....	9
4.3.	Fonds dédiés .....	10
4.4.	Etat des dettes .....	11
5.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....	12
5.1.	Produits d'exploitation.....	12
5.2.	Charges d'exploitation .....	13
5.3.	Résultat financier .....	13
5.4.	Résultat exceptionnel .....	13
5.5.	Impôts sur les sociétés.....	13
6.	AUTRES INFORMATIONS.....	14
6.1.	Engagements hors-bilan .....	14
6.2.	Honoraires du commissaire aux comptes.....	14
6.3.	Les effectifs salariés .....	14
6.4.	Les cadres détachés du Ministère des Sports.....	14
6.5.	Le bénévolat.....	14
6.6.	La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération .....	14

*Les montants dans la présente annexe aux comptes ci-après sont arrondis à l'€ près.*

# 1. OBJET SOCIAL ET MOYENS D'ACTION

## 1.1. Objet social

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 3), la Fédération a pour but général le développement, l'organisation et la promotion de la randonnée pédestre et des disciplines connexes (longe-côte – Marche aquatique côtière ; marche nordique ; raquette à neige ; marche d'endurance – Audax).

Dans le cadre de sa mission, elle développe la vie associative, encourage la pratique sportive, de tourisme et de loisirs, la découverte et la sauvegarde de la biodiversité ainsi que de l'environnement, le développement des territoires et propose des activités préservant le bien-être et la santé.

Elle permet, grâce aux chemins, l'accès à la nature, à la culture, aux territoires et favorise le brassage des populations et des générations.

À cet effet :

- Elle met en œuvre la création, le balisage, l'entretien et la promotion d'itinéraires pédestres pour proposer à ses adhérents mais également au public un réseau d'itinéraires de qualité ;
- Elle encourage, développe et fédère la pratique de la randonnée sous ses différentes formes, associative comme individuelle, de loisir comme compétitive.

## 1.2. Moyens d'action

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 33), les moyens d'action de la Fédération sont :

- L'établissement de relations avec tous les organismes et associations intéressés par des activités similaires ainsi qu'avec les pouvoirs publics ;
- L'édition et la diffusion de publications, revues, cartes, Topoguides, la réalisation de tous documents écrits ou tous supports audiovisuels, multimédias actuels ou futurs, etc. se rapportant à son objet social ;
- L'organisation de conférences, démonstrations, stages, voyages, rassemblements locaux, nationaux ou internationaux groupant des membres actifs de celle-ci ou d'associations ou d'entreprises étrangères poursuivant les mêmes buts ;
- Le personnel de secrétariat, d'encadrement, d'animation, de formation et d'une façon générale de toute personne nécessaire pour l'accomplissement de l'objet social.

## 2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

### 2.1. Événements principaux de l'exercice

- Acquisition de locaux rue Raspail à Ivry sur Seine et déménagement du siège de la fédération après réalisation de travaux d'agencements et d'installation. L'opération (acquisition et travaux) s'élève à 6 M€, la Fédération l'a notamment financée par :
  - une subvention d'investissement de l'ANS d'1 M€ ;
  - et un emprunt remboursable sur 25 ans de 2,9 M€.
  
- Nombre de licenciés à la hausse au 31 août 2024 (fin de la saison sportive 2023/2024) avec 234.758 licenciés ; en progression de près de 1,5 % par rapport à la saison précédente.
  
- La Grande Randonnée vers Paris, événement social, culturel, sportif et durable organisé par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cette grande itinérance de plus de 10 000 km, avec 16 villes de départ et 500 étapes, a emprunté principalement le réseau des GR® et GR® de Pays pour converger vers Paris jusqu'au 12 mai 2024.
  
- L'A.G.O du 28 mars 2024, tenue au siège du CNOSF, a voté l'augmentation du tarif de la licence à 91,8% des voix.
  
- Poursuite de la diversification des pratiques : fast hiking, longue cote, bungy pump, rando Challenge, raquettes à neige.
  
- L'A.G.E. le 22/11/2024 a vu la liste « FFRandonnée passionnément » portée par Frédéric Montoya être élue avec 69,4 % des voix.

## 2.2. Principes, règles et méthodes comptables

### Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, notamment le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### Principales méthodes utilisées

#### *a. Immobilisations corporelles et incorporelles*

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction de la durée normale d'utilisation du bien et à compter de la date de mise en service de l'immobilisation.

Par ailleurs, conformément au PCG, lorsque la valeur d'utilité de l'immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une moins-value latente est prise en compte par la constitution d'une provision.

##### a.1 : Immobilisations incorporelles

Concernant spécifiquement les systèmes d'information : BD Rando / Modernsig (Websig + Publiweb), MonGr et autres systèmes gravitant autour de ceux-ci, le Système de Gestion de la Vie Fédérale (SGVF), l'application numérique MaRando, la part des coûts engagés au cours de la période de développement est généralement portée à l'actif dès lors que les conditions spécifiques sont remplies.

##### a.2 : Immobilisations corporelles

###### *Acquisition du siège*

Les couts liés à l'investissement sont décomposés en éléments identifiables et significatifs ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement. Comptabilisés séparément, ces éléments sont amortis selon leur propre plan d'amortissement. Les 5 composants retenus sont : la structure, les façades, le chauffage, l'étanchéité (et menuiserie), les ascenseurs et les agencements.

Les frais d'entretien et de réparation qui garantissent une bonne conservation du patrimoine immobilier ainsi que les coûts de remise en état des locaux lors de la relocation sont comptabilisés en charges de l'exercice.

*Durée d'amortissement*

Les amortissements sont calculés, selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation des différents composants et de leur degré de vétusté à la date de l'acquisition du bien.

Les durées d'utilisation moyennes retenues sont les suivantes :

<b>Composants</b>	<b>Nombre d'années</b>
Structure	30
Façade	15
Chauffage	15
Etanchéité	15
Ascenseurs	15
Agencements	20

*b. Immobilisations en cours*

Les travaux inachevés à la date de clôture de l'exercice sont évalués :

- au coût d'acquisition lorsque leur exécution est confiée à des tiers,
- au coût de production lorsqu'ils sont réalisés en interne par la Fédération.

*c. Stocks de topos-guides*

Conformément au §3 de l'article 38 du Code Général des Impôts, les stocks sont évalués au prix de revient ou au cours du jour de la clôture, si ce cours est inférieur au prix de revient.

Compte tenu des spécificités du secteur de l'édition, il est fait application de la doctrine fiscale BOI-BIC-PDSTK-20 publiée au Bulletin Officiel des Impôts (anciennement « instruction fiscale 4 A-3-01 n°49 du 9 mars 2001 »).

Les matières premières (papier, carton, etc...) sont évaluées selon les règles de droit commun.

Les ouvrages en cours de fabrication sont évalués au prix de revient en tenant compte de l'état d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Le prix de revient comprend les éléments suivants :

- les frais de production matérielle,
- les droits d'auteurs lorsqu'ils sont réglés à forfait,
- les dépenses engagées en vue des réimpressions,
- la masse salariale chargée spécifiquement affectée à la production topos ainsi que les frais généraux afférents.

Les autres frais de conception, recherche, de création et de mise au point engagés avant la phase industrielle ainsi que les dépenses relatives à la fabrication et à l'envoi des spécimens et services de presse ne sont pas valorisés dans les stocks et sont donc déductibles dans tous les cas du résultat de l'exercice.

Les ouvrages réimprimés sont, à la date de l'inventaire, évalués, en principe, au prix de revient de la réimpression. Par ailleurs, sont considérés comme ayant un an d'existence à l'établissement du premier inventaire suivant leur parution, les ouvrages parus depuis plus de six mois.

Les réimpressions qui suivent très rapidement le premier tirage lui sont assimilées.

De même à la clôture de chacun des exercices appartenant à la période de vie normale de l'édition, les entreprises peuvent, lorsque les risques de mévente sont considérés comme probables, constituer, une dépréciation.

Cette dépréciation est calculée de la façon suivante : lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inférieur à 5%</li> <li>▪ Compris en 5% et 10%</li> <li>▪ Compris entre 10 % et 20 %</li> <li>▪ Compris entre 20 % et 30 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 100 %</li> <li>▪ 80 %</li> <li>▪ 70 %</li> <li>▪ 50 %</li> </ul>

#### *d. Stocks (autres que les topos-guides)*

Les stocks autres que les topos-guides sont valorisés à leur prix de revient.

Une dépréciation est pratiquée sur quatre ans, soit 25% à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

#### *e. Créances et dettes*

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

#### *f. Provisions pour risques et charges*

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### *g. Fonds dédiés*

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Report en fonds dédiés ».

### *h. Comptabilisation des licences*

Les produits relatifs aux licences correspondent à des prestations continues se caractérisant par une mise à disposition, sur toute la durée de souscription (depuis la date de prise de la licence jusqu'à la date de fin de saison sportive au 31 août), de certains services directement par fédération ou ses organes déconcentrés (article 9 des statuts en vigueur).

Aussi, il convient de constater le produit au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution. Les opérations relatives à la collecte et aux reversements des licences de l'exercice comptable 2024 comprennent :

- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2023) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024,
- La quote-part nette des cotisations encaissées aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2024 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2024) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 août 2024,
- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 (licences souscrites entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2024) et couvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 décembre 2024.

### 3. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF

#### 3.1. Actif immobilisé

##### Immobilisations brutes

Sur l'exercice 2024, les nouvelles immobilisations s'élèvent à 7 031 K€ en valeur brute et concernent :

- Pour les immobilisations incorporelles :
  - o Développement et mise en service du site internet national fédéral pour 121 K€,
  - o Websig et PUBLIWEB POUR 106,8K€
  - o Application numérique « Ma Rando » pour 150,4 K€
- Pour les immobilisations corporelles :
  - o Acquisition du bâtiment du siège social au 23 rue Raspail à Ivry Sur Seine pour 4 682,3K€ (94200),
  - o Travaux installation et agencement du siège social pour 1344,6K€,
  - o Achats de mobiliers pour 244,8K€,
  - o Matériels bureau & informatiques pour 37,2 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Valeurs brutes	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Concessions, brevets, droits similaires	59 690,89	0,00	0,00	59 690,89
Autres immobilisations incorporelles	3 878 602,01	424 355,22	0,00	4 302 957,23
Immobilisations incorporelles en cours	65 374,86	245 590,89	282 037,95	28 927,80
<b>TOTAL</b>	<b>4 003 667,76</b>	<b>669 946,11</b>	<b>282 037,95</b>	<b>4 391 575,92</b>

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Valeurs brutes	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Terrains - Constructions	0,00	6 026 912,47	0,00	6 026 912,47
Autres immobilisations corporelles	619 115,97	282 012,25	373 143,71	527 984,51
Immobilisations corp en cours	81 287,23	14 400,00	81 287,23	14 400,00
Avances sur immobilisations	0,00	37 276,88	0,00	37 276,88
<b>TOTAL</b>	<b>700 403,20</b>	<b>6 360 601,60</b>	<b>454 430,94</b>	<b>6 606 573,86</b>

IMMOBILISATIONS FINANCIERES Valeurs brutes	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	16 296,00	0,00	0,00	16 296,00
Autres Immos financières	90 060,66	1 500,00	1 500,00	90 060,66
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>106 356,66</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>106 356,66</b>

<b>TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>4 810 427,62</b>	<b>7 032 047,71</b>	<b>737 968,89</b>	<b>11 104 506,44</b>
-------------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------	----------------------

Amortissements et dépréciations d'actif

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Amortissements/Dépréciations	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Concessions, brevets, droits similaires	38 275,15	15 416,92	0,00	53 692,07
Autres immobilisations incorporelles	3 346 274,13	252 196,75	0,00	3 598 470,88
Dépréciations Immobilisations incorporelles	0,00	44 551,53	0,00	44 551,53
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 384 549,28</b>	<b>312 165,20</b>	<b>0,00</b>	<b>3 696 714,48</b>

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Amortissements	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Constructions	0,00	27 663,05	0,00	27 663,05
Autres immobilisations corporelles	449 703,54	77 565,37	373 143,77	154 125,14
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>449 703,54</b>	<b>105 228,42</b>	<b>373 143,77</b>	<b>181 788,19</b>

IMMOBILISATIONS FINANCIERES Dépréciations	31/12/2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2024
Provision sur prêts	16 296,00	0,00	7 999,00	8 297,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>16 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 999,00</b>	<b>8 297,00</b>

<b>TOTAL Amortissements &amp; dépréciations</b>	<b>3 850 548,82</b>	<b>417 393,62</b>	<b>381 142,77</b>	<b>3 886 799,67</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------

Détail des immobilisations et amortissements

La valeur nette des immobilisations (hors immobilisations financières) représente 7 120 K€ au 31 décembre 2024 (pour 869 K€ au 31 décembre 2023).

NATURE DES BIENS IMMOBILISES	MONTANTS BRUTS	AMORTISSTS & DEPREC.	VALEURS NETTES	DUREES
Marques	3 049	0	3 049	Non amort.
Logiciels	56 642	53 692	2 950	3 ans
Websig – Publiweb	1 375 328	1 212 843	162 485	5 ans
BD Rando – Production Editoriale	350 334	299 083	51 251	5 ans
Mon GR	809 915	800 332	9 583	5 ans
Appli MaRando®	389 495	104 543	284 952	5 ans
SGVF	473 884	469 211	4673	5 ans
Sites Internet – Autres SI	904 002	757 010	146 992	5 ans
Immobilisations en cours	43 328	0	43 328	Non amort.
Constructions	6 026 912	27 663	5 999 249	30 ans
Agencements	0	0	0	20 ans
Matériel de bureau & Info	250 329	133 000	117 329	3 ans
Mobilier de bureau	277 656	21 125	256 531	15 ans
Acompte sur immobilisations	37 277	0	37 277	
<b>TOTAL</b>	<b>10 998 151</b>	<b>3 878 502</b>	<b>7 119 649</b>	

### 3.2. Actif circulant

#### Etat des stocks

Les stocks sont composés de :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédís pour 513 K€
- Le stock de topo-guides géré au siège de la fédération pour 19 K€
- En-cours de production pour les topo-guides pour 111 K€
- Les stocks d'accessoires et revues PRM gérés au siège de la fédération pour 44 K€

DETAIL (Valeurs brutes)	31/12/2023	Variation en +	Variation en -	31/12/2024
En-cours de production	76 706	111 339	76 706	111 339
Produits finis	544 651	576 529	544 651	576 529
<b>TOTAL</b>	<b>621 357</b>	<b>687 868</b>	<b>621 357</b>	<b>687 868</b>

#### Etat des créances

CREANCES (Valeurs brutes)	31/12/2024	ECHEANCES		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	12 173,00	12 173,00	0,00	0,00
Créances - Usagers	673 374,41	673 374,41	0,00	0,00
Créances – Personnel	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00
Créances - Organismes sociaux				
Créances sur l'Etat	344 076,15	344 076,15	0,00	0,00
Autres Créances	28 499,11	28 499,11	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 322,67</b>	<b>1 065 322,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Dépréciations actif circulant

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 150 174 € :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédís est déprécié à hauteur de 111 K€
- Le stock de topo-guides au siège fédéral est déprécié à hauteur de 6.7 K€
- Les stocks d'accessoires et revues PRM sont dépréciés à hauteur de 32.8 K€

DEPRECIATIONS	31/12/2023	DOTATION	REPRISE	31/12/2024
Stocks et en cours	127 724	22 450		150 174
Dépréciations comptes usagers	27 191		26 325	866
<b>TOTAL</b>	<b>154 915</b>	<b>22 450</b>	<b>26 325</b>	<b>151 040</b>

### 3.3. Compte de régularisation

#### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges courantes dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur (2025 ou après).

Hors les quotes-parts licences à 2 697 K€, les autres CCA se composent essentiellement de quotes-parts d'abonnements et de contrats de prestations de services relatifs à 2025 pour 138 K€.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Quote part des licences et affiliations revenant aux comités	2 696 783
Autres CCA	138 399
<b>TOTAL</b>	<b>2 835 182</b>

### 3.4. Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2024 est composée essentiellement de valeurs à court terme pour 4 184 K€ (comptes sur livrets à la SG et BNP) outre le compte à terme servant de garantie auprès de la SOFEDIS pour 54 K€ (nantissement).

Les disponibilités immédiates se situent à 199 K€.

#### Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de placement sont valorisés au coût d'acquisition.

Les plus-values éventuelles ne sont constatées qu'à la sortie.

DESIGNATION VALEUR	VALEUR COMPTABLE AU 31/12/24
Comptes sur Livrets	4 184 607,69
Compte à terme (Nantissement)	54 334,91
<b>TOTAL</b>	<b>4 238 942,60</b>

#### Disponibilités

DISPONIBILITES	MONTANTS
Effets remis à l'encaissement	0
Banques	291 880
Intérêts à recevoir	104 565
Caisses	1 282
<b>TOTAL</b>	<b>397 727</b>

## 4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF

### 4.1. Fonds associatifs et réserves

Les fonds associatifs sont composés des éléments suivants :

- Les fonds sans droit de reprise (diminués de la subvention originelle d'investissement, suite au nouveau règlement comptable) stables à 11 818 € ;
- Les fonds de réserve composés de la seule réserve générale pour 1 719 510 € (pas de mouvement sur l'exercice) ;
- Le report à nouveau, à l'ouverture à 1 398 607 €, diminué de l'affectation du résultat 2023 pour -592 108 € est à la clôture à 806 499 € ;
- Le résultat de l'exercice 2024 est déficitaire à -567 948 €

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2023	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	31/12/2024
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 818	0	0	0	11 818
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	1 719 510	0	0	0	1 719 510
Report à nouveau	1 398 606	- 592 108	0	0	806 499
Résultat de l'exercice	- 592 108		592 108	567 948	- 567 948
<b>Situation nette</b>	<b>2 537 826</b>	<b>-592 108</b>	<b>592 108</b>	<b>567 948</b>	<b>1 969 879</b>
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement	115 000		1 000 000	35 000	1 080 000
Provisions réglementées	0		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 652 826</b>	<b>-592 108</b>	<b>1 592 108</b>	<b>602 948</b>	<b>3 049 879</b>

## 4.2. Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES	31/12/2023	DOTATION	REPRISE	31/12/2024
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Engagement retraite	448 132	23 433	0	471 565
<b>TOTAL</b>	<b>448 132</b>	<b>23 433</b>	<b>0</b>	<b>471 565</b>

Aucun départ en retraite n'a été enregistré en 2024.

La dotation de l'exercice est actualisée en fin d'année avec sa part de charges sociales affectables.

Le total des engagements en matière de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite) s'établit dorénavant à 471 565 € charges sociales incluses.

Le calcul de l'indemnité de départ volontaire à la retraite tient compte de deux populations :

- celle sous accord du 31 décembre 2007, prévoyant une indemnité de départ égale à un quart de mois par année de présence après un an d'ancienneté ;
- celle sous Convention collective nationale du sport prévoyant : un mois et demi de salaire après dix ans d'ancienneté ; deux mois après quinze ans ; quatre mois après vingt ans ; cinq mois après trente ans.

Le calcul est établi sur les hypothèses suivantes :

- Retraite à taux plein à compter du 65<sup>ème</sup> anniversaire,
- Salaire mensuel brut moyen : moyenne des douze derniers mois (salaire brut + indemnité ancienneté + primes sur objectifs),
- Taux de charges patronales identique à celui utilisé pour la provision pour congés payés de l'année,
- Coefficient de rotation (Turn-over) du personnel estimé en fonction des tranches d'âge, à savoir :
  - o Jusqu'à 29 ans            0 %
  - o De 30 à 39 ans            25 %
  - o De 40 à 49 ans            50 %
  - o 50 ans à 62 ans            75 %
  - o 62 à 65 ans                100 %
- Il est toujours fait usage de la table de mortalité TPRV93.

### 4.3. Fonds dédiés

Le PSD a permis de financer 92 dossiers, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2023 pour un montant total de 108 580 euros (+ 37 % par rapport à 2023 : 79K€),

Répartis comme suit :

- 18 dossiers pour le volet « Création » ;
- 37 dossiers pour le volet « Diversification » ;
- 19 dossiers pour le volet « Développement » ;
- 18 dossiers pour le volet « Innovation et Développement »

Sur les dons reversés à la mission sociale dédiée, le solde disponible à fin 2024 est de 97 K€.

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont Remboursts		Montant Global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
<b>Contributions financières d'autres organismes</b>						<b>253 299</b>	
Plan Sportif Développement	188 607	173 272	108 580	0	0	253 299	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>						<b>96 970</b>	
Dons manuels	161 933		64 963	0	0	96 970	0
<b>TOTAL</b>	<b>350 540</b>	<b>173 272</b>	<b>173 543</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>350 269</b>	<b>0</b>

#### 4.4. Etat des dettes

Les dettes sont toutes à échéance d'un an maximum, à l'exception de l'emprunt bancaire souscrit en 2024. Les autres dettes intègrent essentiellement les dons manuels (arrondis de panier), les 50cts par topoguide à reverser à Esprit rando, les projets GHL et les assurances (saison sportive).

DETTES	MONTANTS	ECHEANCES		
		- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	2 937 943	147 791	652 720	2 137 432
Frais bancaires	1 320	1 320	0	0
Intérêts courus sur emprunts	2 805	2 805	0	0
Avances et acomptes reçus	23 845	23 845	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 654 376	1 654 376	0	0
Dettes sociales et fiscales	1 168 938	1 168 938	0	0
Autres dettes	1 544 549	1 544 549	0	0
Produits constatés d'avance	5 086 220	5 086 220	0	0
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>12 419 996</b>	<b>9 629 844</b>	<b>652 720</b>	<b>2 137 432</b>

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Licences Saison 2024 / 2025	4 501 572
Affiliations Clubs Saison 2024 / 2025	119 400
Abonnements Passion Rando Magazine	155 023
Rando Pass	58 353
GR@ccess	23 804
Subvention ADEME	40 000
Subvention ATOUT FRANCE	80 000
Divers (Financements Topos/Partenariats/Appli numérique)	108 068
<b>TOTAL</b>	<b>5 086 220</b>

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Produits d'exploitation

**Financements organismes publics : 877 103 €**

(hors financements topos-guides ; montant net après comptabilisation des montants reportés en « produits constatés d'avance »)

ORGANISMES	NATURE	MONTANT
Agence Nationale du Sport	Convention objectif pluriannuel	500 000,00
Agence Nationale du Sport	Formation	24 000,00
Agence Nationale du Sport	PSF	30 000,00
Agence Nationale du Sport	Outdoorvision	15 000,00
Agence Nationale du Sport	Grande randonnée vers Paris	130 000,00
ADEME	Marche en Ville	25 203,12
ERASMUS +		10 740,00
DGTIM	Marche en Ville	15 000,00
Ministère culture		30 000,00
POCTEFA	Programme Désir	21 872,50
CARP	Confédération Afrique	9 000,00
Collectivités territoriales	Editions	12 620,50
Pôle emploi - Agence Nationale Sport	Emplois aidés - Apprentissage	53 666,66
<b>TOTAL</b>		<b>877 102,78</b>

## 5.2. Charges d'exploitation

Aides financières accordées : 163,8K€

BENEFICIAIRES	NATURE	MONTANT
CNLCMA + CRRP + ASS	Reversement Longe côte	4 501
CRRP et CDRP	PSD	108 580
Reversmt 50cts topo guide	Don Esprit Rando	41 129
CDRP	Don – Missions sociales	9 613
<b>TOTAL</b>		<b>163 823</b>

## 5.3. Résultat financier

Composé exclusivement :

- de produits financiers pour 121 131 € correspondant aux intérêts des contrats à terme,
- et des charges financières pour 70 464€ correspondant aux intérêts sur emprunts bancaires (70 434€) et de produits d'escomptes accordés pour 31€.

## 5.4. Résultat exceptionnel

Les 35K€, sont liés à la quote-part de la subvention d'investissement liée au développement de l'application ma rando de 150K€ amortie sur 5 ans et de la quote-part de la subvention d'acquisition du siège :

NATURE	PRODUITS	CHARGES
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00
Divers	896,79	2 942,69
QUOTE-PART SUBV INVESTISSEMENT	35 000,00	0,00
Dotations & Rep Prov / risques et charges	0,00	0,00
Dotations & Rep Prov - Autres Dépréciations	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>35 896,79</b>	<b>2 942,69</b>
		<b>32 954,10</b>

## 5.5. Impôts sur les sociétés

Le montant de l'impôt dû sur les produits financiers de placement au titre de l'exercice 2024 s'élève à 26 226,37€

## 6. AUTRES INFORMATIONS

### 6.1. Engagements hors-bilan

Nantissement de compte à terme à hauteur de 54 335 € au profit de la Société Générale couvrant 100% de la caution pour le contrat Sofedis.

Dans le cadre de l'acquisition du siège, une hypothèque a été consentie à la société générale en garantie de l'emprunt souscrit par la Fédération. Le montant de l'emprunt s'élève à 2 937 944 € au 31 décembre 2024.

### 6.2. Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires et frais du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges sont évalués à 31 450€ TTC

### 6.3. Les effectifs salariés

Au 31 décembre 2024, hors les Conseillers Techniques Sportifs placés par le Ministère des sports, la Fédération comptait 67 personnels, dont 56 CDI, 11 jeunes en alternance (11 apprentis). L'effectif ETP moyen sur l'année 2024 est de 55,69.

Au 31 décembre 2024, tous personnels confondus, la répartition est de 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

Dans le courant de l'année 2024 il y a eu 31 mouvements : 17 en entrée (8 CDI + 1 CDD + 7 ALT + 1 stagiaires) ; 20 en sortie (9 CDI + 2 CDD + 8 ALT + 1 stagiaires) et 2 pérennisations d'alternants en CDI et 3 changements de fonctions.

### 6.4. Les cadres détachés du ministère des Sports

La Fédération bénéficie du concours de personnels du ministère des Sports placés auprès de la Fédération. Ces conseillers techniques sportifs sont au nombre de 6 au 31 décembre 2024 avec un départ (CTN) au cours de cette année.

### 6.5. Le bénévolat

Le temps de présence des bénévoles au siège (commissions, coordination groupe...) a été évalué pour l'année 2024 à 25 000 heures.

Sur la base de la masse salariale de la FFRandonnée rapportée au nombre d'heures rémunérées sur 2024, le coût moyen horaire hors charges sociales s'élève à 21,26 € et avec les charges sociales à 32,51 €

Il ressort de ce calcul que la valorisation du bénévolat à la FFRandonnée, hors fonction élective (estimée à 5 134 heures), peut être estimée à 531 561 € hors charges sociales, et à 812 756 € avec les charges sociales.

Ces chiffres correspondent à 26,47 % des personnels affectés à la FFRandonnée, représentant 13,74 personnes équivalents temps pleins sur l'année.

### 6.6. La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération

S'agissant des trois plus hauts cadres dirigeants élus de la Fédération, ce sont la Présidente et les Vice-président(e)s. Ils ne perçoivent aucune rémunération, ni avantage en nature.